

Petite Enfance

REF : DPE2013003

Signataire : SA/AR/ML

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

OBJET : Signature de l'avenant à la convention de financement des projets dans le cadre de l'expérimentation relative à l'appel à projet "ESPOIR BANLIEUE" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

EXPOSE :

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2012, une subvention au titre de l'appel à projet « Espoir banlieue » a été allouée à la commune d'Aubervilliers pour la période 2011-2012.

Afin d'éviter toute rupture dans la prise en charge des besoins sociaux couvert par ce dispositif, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de prolonger le soutien financier au titre de l'année 2013.

L'avenant à la convention initiale ajoute un élément à l'«Article 3 – Montant de la subvention ». Ainsi, une aide financière d'un montant total de 25 000€ est octroyée sous la forme d'une subvention, au titre de l'année 2013, pour la commune d'Aubervilliers.

Il est précisé que toutes les clauses de la convention initiale et ses annexes restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant n° 13-168. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

L'avenant n° 13-168 prend effet à compter du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2013.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2013003

Signataire : SA/AR/ML

OBJET :Signature de l'avenant à la convention de financement des projets dans le cadre de l'expérimentation relative à l'appel à projet "ESPOIR BANLIEUE" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2012 octroyant une subvention au titre de l'appel à projet « Espoir Banlieue » pour la période 2011-2012 signée entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant le projet d'avenant n°13-168 à la convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant n°13-168 à la convention d'Objectifs et de Gestion 2009-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales,

DIT QUE : les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal au 903 74-78-64

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué